

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

L'an 2020, le 18 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 11/12/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 22/12/2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves et VICET Régis

Excusée ayant données procuration : Mmes : DELORME Julie (pouvoir à POUPARD Dominique), TEMPLE Aurélie (pouvoir à ROUILLON Gérard)

Excusé(es) : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Béangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 22/12/2020
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : ROPTIN Michel

2020_069 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2019 - Atlantic'eau

Exposé

Conformément aux articles L. 1411-3, L.5211-39 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents des Syndicat Intercommunaux doivent adresser chaque année avant le 30 septembre, aux communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activité d'Atlantic'eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2019 est présenté au conseil municipal.

Compte-tenu de ce qui précède, **le conseil municipal, après en avoir délibéré** :

- **PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2019 d'Atlantic'eau.**

A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2020
Le Maire
Hervé De TROGOFF

